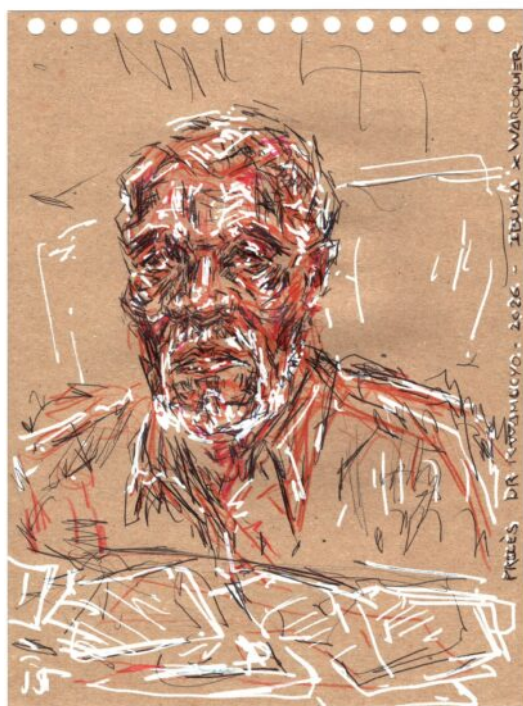


Dernier compte-rendu de l'audience de la 28ème journée du procès et VERDICT

Publié le 17 juillet 2026 sur le site d'Ibuka France

Ibuka France retranscrit les derniers mots de l'accusé avant délibération du jury de ce vendredi 17 juillet 2026.



Dessin de Thomas Warquier

L'audience du vendredi 17 juillet, dernier jour d'audience, débute à 9h30. Le Président débute par remercier tous les témoignages que la cour a entendus, et donne la parole à l'accusé pour clôturer.

M. Rwamucyo débute en « s'inclinant devant la mémoire de toutes les victimes du génocide du Rwanda ». Il relate que depuis 32 ans, il clame son innocence, et a fait appel à l'arrêt du 30 octobre 2024, car il est innocent. Il aimerait que les jurés puissent partir en délibération. « j'ai tout simplement une énorme pensée pour les victimes, pour les rescapés. Ce ne

sont pas mes victimes, ce n'est pas moi. Vous avez compris que c'est vrai, le génocide des Tutsi est un grand drame, indiscible pas seulement pour le Rwanda mais pour toute l'humanité. J'en suis accusé mais je ne suis pas au courant, je n'en suis pas coupable. » « Je suis innocent, et je vous remercie de m'avoir écouté, je suis innocent. »

Les débats sont terminés à cette heure ci, dit le Président. Il explique que la cour et le jury auront à répondre aux questions posées.

Le verdict est attendu dans la soirée.

De source du site du CPR ([**https://www.collectifpartiescivilesrwanda.fr/proces-en-appel-de-eugene-rwamucyo-vendredi-17-juillet-2026-j28-verdict/**](https://www.collectifpartiescivilesrwanda.fr/proces-en-appel-de-eugene-rwamucyo-vendredi-17-juillet-2026-j28-verdict/)**)**



La cour reprend à 0h31 pour le prononcé du **verdict**. Le président demande à Eugène RWAMUCYO de se lever et indique les réponses données aux questions posées à la cour. Eugène RWAMUCYO est déclaré **coupable de participation à une entente en vue de commettre les crimes de génocide et crimes contre l'humanité** sur la préfecture de BUTARE sur le territoire du Rwanda entre avril et juillet 1994, à la majorité des 8 voix au moins. Il est également déclaré **coupable de complicité de génocide** à NGOMA, GISHAMVU, NDORA et HUYE à la majorité des 8 voix au moins et de **complicité de crimes contre l'humanité** à NGOMA, GISHAMVU, NDORA et HUYE à la majorité des 8 voix au moins.

En revanche, il a été acquitté des faits de génocide et de crimes contre l'Humanité en qualité d'auteur. Le président indique que la feuille de motivation sera disponible à partir de mardi, concernant les acquittements prononcés et la décision de culpabilité.

Enfin, le président déclare que Eugène RWAMUCYO **est condamné à une peine de 27 ans de réclusion criminelle**. Il est expliqué à l'accusé qu'il dispose d'un délai de 10 jours pour se pourvoir en cassation. Le président indique qu'il n'y aura pas d'audience sur intérêts civils, un renvoi sur la question en première instance ayant été sollicité. Madame l'avocate générale indique ne pas avoir d'autres réquisitions.

<https://www.ibuka-france.org/le-dernier-mot-deugnene-rwamucyo/>